

forces canadiennes unifiées pourront manœuvrer de concert avec les forces alliées qui comportent une armée de mer, une armée de terre et une armée de l'air. Beaucoup de gens croient que même si l'organisation des forces armées du Canada était préférable pour le Canada à son organisation antérieure, en théorie et aucun de ceux qui ont de l'expérience ne l'ont admis en fait, nous ne pourrions pas collaborer efficacement avec nos alliés. Voilà un autre inconvénient sérieux au sujet de la mesure qu'on nous propose.

Notre appui aux activités de maintien de la paix des Nations Unies est un élément très important de notre politique de défense. Il est vrai que les Nations Unies ne peuvent, à cause de leur composition, intervenir entre les grandes puissances, l'Union soviétique d'une part et l'alliance de l'OTAN de l'autre, mais avec la coopération de ces puissances elles peuvent arbitrer les différends de pays plus petits et les empêcher de s'aggraver.

De nombreux Canadiens, notamment les néo-démocrates, estiment que c'est uniquement ou principalement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies que nous devrions contribuer sur le plan militaire. Je le répète, il est regrettable que le gouvernement semble vouloir adopter pareil point de vue. C'est oublier que la paix en général est l'affaire de l'OTAN et que les Nations Unies ne peuvent intervenir que dans les petits pays. Pareil attitude manque de réalisme, car personne, à mon sens, ne prévoit le genre de forces militaires dont les Nations Unies peuvent avoir besoin à tel ou tel moment. Les besoins des Nations Unies, en fait de forces devant servir au maintien de la paix, ne peuvent être réellement satisfaits que par une marine, une armée et une aviation bien équilibrées et pourvues de bons moyens de transport.

En ce qui concerne la politique de défense du Canada, j'estime que chacun des trois éléments que je viens de mentionner se trouverait, par suite de l'unification proposée, dans une situation désavantageuse pour remplir les obligations militaires du pays. En fait, ils ne seraient plus en mesure d'assumer convenablement ces obligations.

Voilà donc autant de raisons pour que le gouvernement retire le bill ou que la Chambre le rejette. J'aimerais faire une ou deux observations sur le discours du ministre du 7 décembre. Même s'il a parlé longtemps, soit une heure et quarante-cinq minutes, le ministre n'a pas donné une seule bonne raison à l'appui de l'unification comme programme essentiel ou nécessaire. Pas une seule bonne raison pour démontrer que ce programme était, sur le plan militaire ou financier, préfé-

rable au système actuel. D'après moi, il n'a pas donné une seule raison pour étayer la politique d'unification.

Permettez-moi d'abord de parler du Conseil de la défense qu'a mentionné le ministre, comme en fait foi la page 10822 du hansard. Le ministre a tenté de donner l'impression que, malgré la mise en œuvre de l'intégration, jusqu'à ce qu'il ait eu la situation bien en main pour un certain temps, le conseil de la défense était un organisme absolument inefficace. Voici ce qu'il dit, à la page 10823:

• (9.00 p.m.)

Le rôle prévu pour le Conseil de la défense en 1964, a été réalisé au cours de toute la période d'organisation détaillée du processus d'unification, et cet organisme est, de fait, devenu une tribune aussi active qu'autorisée, où se formule la politique de défense.

Dans les 29 mois qui ont suivi sa remise sur pied, en juillet 1964, le Conseil de la défense a tenu 90 réunions, qui ont porté sur le domaine tout entier de la politique de défense. Pendant les 29 mois antérieurs à juillet 1964, il s'était réuni quatre fois.

Il semble que cette déclaration cherchait à persuader les députés et le public en général que, sous son prédécesseur, le Conseil de la défense était entièrement inactif, qu'il se réunissait rarement, qu'il n'y avait pas de coordination au sein du ministère. Rien ne saurait être moins vrai. Le ministre adore recourir aux demi-vérités pour créer une impression tout à fait fautive. Il parlait des réunions officielles du secrétaire, du secrétaire adjoint et de diverses autres personnes chargées du procès-verbal et ainsi de suite. Il est vrai que, dans ce sens, les réunions étaient peu nombreuses pour traiter des questions officielles. Cependant, le vrai conseil de la défense, soit le ministre et le ministre associé de la Défense nationale, le président du Conseil des chefs d'état-major, les chefs d'état-major de la marine, de l'armée et de l'aviation, le sous-ministre, le président du conseil de recherches pour la défense, se sont réunis régulièrement chaque lundi matin dans mon bureau tout le temps que j'ai été ministre de la Défense nationale. Nous passions en revue toutes les questions concernant le ministère de la Défense nationale et, sur chacune d'elles, les chefs des trois armes, le sous-ministre et les autres exprimaient leurs points de vue. Il y avait très souvent d'autres réunions pendant la semaine. C'était une formule pratique pour coordonner l'activité du ministère de la Défense nationale. L'impression qu'on a voulu donner ici qu'il n'y a pas eu de coordination au sein du ministère de la Défense nationale et que le Conseil de la défense ne s'est jamais réuni est sans aucun fondement.